



Municipalité de
**SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON**

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ CONCERNANT LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE DÉPÔT DU BUDGET 2022 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton aura lieu à 19h00, le 24 janvier 2022 à huis clos.


QUE selon l'arrêté 2021-090 du 20 décembre 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres du conseil à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

QUE le public ne sera pas admis au cours de cette séance;

QUE selon les dispositions de l'article 956 du Code Municipal, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le Budget 2022.

Les citoyennes et citoyens sont invités à poser leurs questions par téléphone ou par courriel à l'attention de Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux au (819) 845-3954 poste 223 et par courriel à l'adresse suivante : dsm@sfxb.qc.ca.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 13^e jour de janvier 2022.



Sylvie Champagne,
Directrice générale greffière trésorière